

SÉANCE du 03 OCTOBRE 2017

Le trois octobre deux mil dix sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Monsieur NIVELLE Laurent, Maire

Etaient présents : NIVELLE Laurent, Maire, DEROUET Stéphane, 1^{er} adjoint, Martine FOUQUET, NIVELLE Jean-Noël, SAULEAU Cécile, VANNIER Fabrice, ROULLEAU Nadège, SMITH Brigitte, ECHARDOUR Sylvaine, Kévin MASSE, Anne-maud CHIGNARD-HUGUET (arrivée à 20h50), Philippe LAVA, Anthony CHUDEAU

Etait absente excusée : Marie-Josée BRIERE qui donne pouvoir à Brigitte SMITH
Secrétaire de Séance : Monsieur CHUDEAU Anthony

- **Droit de préemption Urbain**

La commune ne préempte pas sur la vente du terrain BESSON situé rue des Bigotteries.

- **Cimetière : règlement et tarifs**

Le panneau du cimetière est installé.

Le règlement du cimetière est approuvé avec les modifications notamment la mise en place d'un règlement sur les plantations réalisées sur les concessions.

Instauration d'un type de concession de 15 ans au prix de 70 euros et approbation pour que l'intégralité des recettes provenant de la vente des concessions soient comptabilisées dans le budget du CCAS.

- **Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Georges Péron**

Le conseil valide le devis AMC pour un prix de 7 085 euros HT sur la base de 130 000 euros de travaux. Une permanence sera assurée afin de pouvoir échanger avec les administrés sur le projet.

- **Location salles communales**

La salle boire maupoint : elle pourra être louée dans le courant de l'année 2018. Un contrat d'utilisation de la salle sera réalisé

Le prix a été fixé à 70 euros pour l'été et 90 euros pour l'hiver. Chèque caution de 150 euros.

Une armoire frigorifique sera achetée pour cette occasion. Le nombre de personnes sera limitée.

Pétanque : Un contrat de mise à disposition d'une partie du jeu de boules couvert sera réalisé.

Le prix est fixé à 30 euros la journée avec un chèque caution de 100 euros.

La salle sera louée exclusivement après s'être assuré que le club de pétanque n'en a pas l'utilité.

- **Plantations de haies**

Le Conseil décide de ne pas suivre le programme de plantation de haies proposé par l'association EDEN (Etudes des Equilibres Naturels). Les conditions de la convention ne correspondant pas aux attentes de la municipalité.

Le programme sera maintenu mais réalisé selon les modalités établies par la commune.

- **Fonds de concours au SIEMML pour entretien éclairage public**

Le Conseil municipal autorise le maire à verser un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage réalisées entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017 pour un montant de 1558,24 euros TTC représentant 75% du cout total des travaux.

- **Virement de crédit**

Compte tenu du manque de crédit au compte 6745 (subvention aux personnes de droit privé), le conseil valide le virement de la somme de 300 euros du compte 615221 vers le compte 6745.

- **Devis à faire**

Le conseil valide le principe de demande de devis pour la réfection d'un ancien logement sur le site de l'ancienne laiterie, afin de pouvoir y accueillir le club des jeunes. Les jeunes souhaitant s'approprier les lieux, auront en charge le nettoyage de la pièce et de la peinture. La commune demande des devis pour la réalisation d'un faux plafond. Des câbles électriques seront rajouter, un WC et un meuble évier changés.

Aux vacances de la toussaint, un premier nettoyage pourrait être réalisé par les jeunes.

- **La poste-mise en place boite aux lettres-le point**

La réunion de rencontre a eu un succès, permettant à tout riverain le souhaitant d'être entendu.

- **Questions diverses**

Rappel : Repas des anciens le 19 novembre

Dates des commissions de travail défini

Le Maire,

Laurent NIVELLE